

Les prestations liées au risque invalidité s'élèvent, en 2015, à 37,8 milliards d'euros (tableau 1) et représentent 5,4 % du total des prestations sociales.

Une grande diversité d'aides et de financeurs

Les administrations publiques (APU) assurent au total 53 % des prestations du risque invalidité en 2015 :

- les pensions et rentes d'invalidité, de nature contributive et essentiellement versées par les régimes d'assurances sociales, s'élèvent à 6,9 milliards d'euros ;
- les prestations de ressources et de compensation du handicap représentent 12,6 milliards d'euros en 2015. Les administrations de Sécurité sociale versent l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) et l'allocation journalière de présence parentale (AJPP), pour 884 millions d'euros. L'administration publique centrale finance l'allocation adulte handicapé (AAH, y compris ses compléments, pour 8,6 milliards d'euros), la garantie de ressources s'adressant aux travailleurs handicapés (1,3 milliard d'euros) et l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI). Enfin, les départements versent l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) et la prestation de compensation du handicap (PCH) pour près de 1,6 milliard d'euros à elles deux. Depuis 2006, la PCH remplace progressivement l'ACTP qui ne concerne plus que les personnes bénéficiaires avant cette date et ayant choisi de la conserver ;
- les autres prestations des administrations publiques s'élèvent à 0,5 milliard d'euros.

Les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) assurent 43 % des prestations d'invalidité : prestations d'accueil et d'hébergement des personnes handicapées (14,5 milliards d'euros, pour lesquelles elles reçoivent des financements de l'assurance maladie et des collectivités locales) et dépenses relatives aux établissements et services d'aide par le travail (ESAT, 1,8 milliard d'euros), majoritairement financés par l'État. Enfin, les mutuelles et institutions de prévoyance versent 4 % des prestations du risque (1,6 milliard d'euros) aux personnes ayant souscrit des contrats de prévoyance contre l'invalidité.

Une croissance de moins en moins soutenue des dépenses d'invalidité

Après avoir progressé de près de 6,0 % en 2011 et 2012, les dépenses d'invalidité sont de moins en moins dynamiques depuis 2013 (+3,7 %) : elles croissent de

1,7 % en 2015 après 3,4 % en 2014 (graphique 1). En particulier, les montants versés au titre des pensions et rentes d'invalidité progressent moins en 2015 (+2,2 %, après +4,3 % en 2014). Cette évolution s'explique par la stagnation du montant servi par bénéficiaire en 2015¹ (après +2,1 % en 2014), liée pour partie à la moindre revalorisation des pensions de 2015 (+0,1 % en moyenne annuelle, après +0,8 % en 2014²). Les effectifs de pensionnés d'invalidité suivent, eux, la même dynamique en 2015 (+2,2 %) qu'en 2014 (+2,1 %) [tableau 2]. Ceci reflète la fin de l'effet induit par le recul de l'âge de la retraite, qui s'est traduit, depuis la réforme de 2010, à la fois par l'allongement de la durée en invalidité et par l'augmentation du nombre d'invalides.

Les montants versés au titre de l'AAH augmentent de 1,9 % en 2015 (après +3,4 % en 2014). Pourtant, le nombre de bénéficiaires de l'aide augmente légèrement plus en 2015 (+2,2 %) qu'en 2014 (+1,9 %). Cette moindre progression de la dépense traduit donc un recul du montant moyen servi, cette aide étant réduite de manière progressive lorsque les autres revenus du ménage s'élèvent, dans un contexte de moindre revalorisation de son montant maximal (+1,6 % en moyenne annuelle en 2015, après +1,8 % en 2014).

Les montants de la PCH et de l'ACTP des moins de 60 ans restent quasiment stables en 2015 (+0,4 %, après +2,0 % en 2014). La PCH progresse en effet à un rythme moindre en 2015 (+2,3 %, après 4,8 % en 2014) : la montée en charge de cette prestation étant achevée, la progression du nombre de bénéficiaires de cette aide est moindre en 2015 (+3,0 %, après une croissance de près de 9 % en 2013 et 2014). En outre, les plans d'aide attribués aux personnes qui entrent actuellement dans le dispositif PCH sont inférieurs à ceux auparavant versés (Amar, 2017), ce qui tend à en modérer la dépense. Parallèlement, les dépenses d'ACTP poursuivent leur baisse au même rythme en 2015 (-7,1 %) qu'en 2014 (-7,6 %) ; cela découle de la baisse toujours soutenue des effectifs de ce dispositif (-6,1 % après -9,0 % en 2014).

Les prestations versées par les ISBLSM (dépenses d'accueil et d'hébergement et ESAT) ont progressé au même rythme en 2015 qu'en 2014 (+2,6 %, après 2,8 %). Après une forte hausse des prestations versées par les sociétés financières et non financières en 2014 (notamment les pensions et les rentes versées par les mutuelles et institutions de prévoyance, du fait des modifications d'imputations comptables), les montants versés au titre des pensions et rentes d'invalidité retrouvent leur niveau de 2013.

1. L'évolution du montant servi par bénéficiaire est déterminée à partir des dépenses et des effectifs de bénéficiaires du régime général, qui représente respectivement 84 % des dépenses d'invalidité et 66 % des pensionnés d'invalidité en 2015.

2. La revalorisation des pensions dépend de la progression des prix (fiche 1). Les pensions d'invalidité ont été revalorisées de +0,6 % au 1^{er} avril 2014. En 2015, elles n'ont pas été revalorisées du fait d'une inflation prévisionnelle nulle pour l'année 2015.

Pour en savoir plus

> Amar E., 2017, « Dépenses d'aide sociale départementale : une croissance toujours soutenue par le RSA en 2015 », *Études et Résultats*, DREES, n°991.

> « Le risque invalidité en Europe », fiche 30 de cet ouvrage, qui correspond aux risques invalidité et AT-MP au sens des CPS.

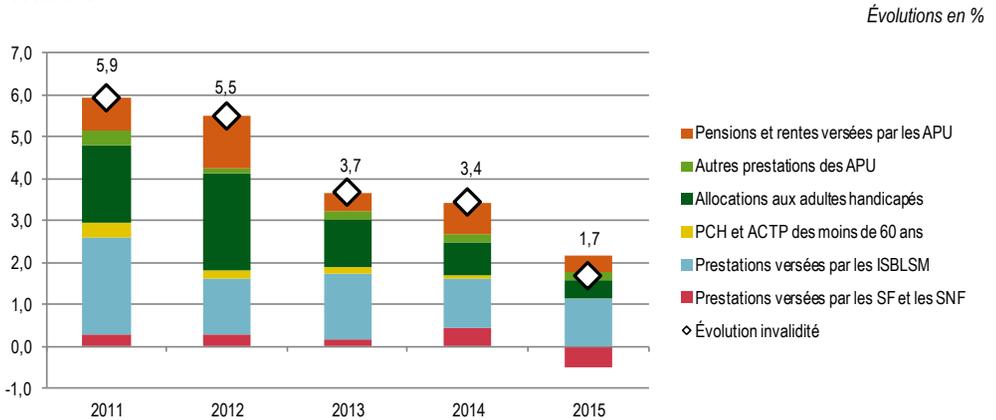
Tableau 1 Montant et évolution de la dépense du risque invalidité par secteur institutionnel et par grand poste

		Montants en millions d'euros, évolutions en %					
		2011	2012	2013	2014	2015	15/14
Public	Administrations de Sécurité sociale	6 387	6 851	7 069	7 442	7 676	3,1
	Pensions et rentes*	5 423	5 853	6 023	6 312	6 484	2,7
	AJPP et AEEH	773	835	847	895	884	-1,2
	Autres prestations (SSIAD Personnes handicapées ...)	191	163	199	235	308	30,7
	Autres administrations publiques	10 565	11 376	11 831	12 110	12 260	1,2
	Pensions et rentes	477	456	436	416	394	-5,3
	Allocations aux adultes handicapés (AAH)	7 020	7 779	8 178	8 453	8 615	1,9
	Garantie de ressources s'adressant aux travailleurs handicapés	1 162	1 204	1 249	1 265	1 269	0,4
	Allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)	270	267	268	247	249	0,5
	PCH et ACTP des moins de 60 ans	1 427	1 497	1 552	1 583	1 589	0,4
Autres prestations	208	173	148	146	144	-0,9	
Privé	Institutions sans but lucratif au service des ménages	14 410	14 847	15 387	15 815	16 234	2,6
	Accueil et hébergement des personnes handicapées	12 714	13 130	13 643	14 056	14 461	2,9
	Aide par le travail (ESAT)	1 696	1 717	1 744	1 759	1 773	0,8
	Sociétés financières et non financières	1 511	1 605	1 664	1 818	1 637	-10,0
	Prestations des mutuelles et institutions de prévoyance	1 487	1 578	1 635	1 787	1 604	-10,3
	Autres prestations des régimes directs d'employeurs	24	26	29	31	33	5,6
Total Invalidité	32 874	34 678	35 951	37 185	37 806	1,7	

* Les pensions d'invalidité des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers de plus de 60 ans (1,2 milliard d'euros en 2015) sont désormais comptabilisées au sein du risque vieillesse pour toute la chronique des CPS.

Note > PCH : Prestation de compensation du handicap, ACTP : Allocation compensatrice pour tierce personne, AJPP : Allocation journalière de présence parentale, APP : Allocation de présence parentale, AES : Allocation d'éducation spéciale, AEEH : Allocation d'éducation de l'enfant handicapé.

Source > DREES-CPS.

Graphique 1 Évolution globale du risque invalidité et contributions des différents postes de prestations

Source > DREES-CPS.

Tableau 2 Effectifs de bénéficiaires des principales prestations liées au risque invalidité

	Effectifs en milliers, évolutions en %					
	2011	2012	2013	2014	2015	15/14
Pensions d'invalidité***	879	907	913	932	952	2,2
Allocation pour adultes handicapés (AAH)	957	963	988	1 007	1 029	2,2
Compléments d'AAH*	200	205	210	210	212	1,1
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)**	191	204	215	225	236	4,9
ACTP moins de 60 ans**	65	60	55	50	47	-6,1
PCH moins de 60 ans**	151	167	182	198	204	3,0
Allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)	84	82	81	80	78	-2,0
Allocation journalière de présence parentale (AJPP)	5	5	5	6	6	7,4

* Bénéficiaires de la majoration pour la vie autonome (MVA) ou du complément de ressources (ces deux compléments n'étant pas cumulables).

Champ > Tous régimes, France entière, sauf ** hors Mayotte et *** incluant les fonctionnaires bénéficiaires d'une pension d'invalidité de plus de 60 ans.

Sources > CNAF, sauf ** DREES, enquête Aide sociale départementale et *** programme de qualité et d'efficience « Invalidité et dispositifs gérés par la CNSA ».